

## Commune d'ESTERNAY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

Date de la convocation : 19/01/2022 - Affiché du 26/01/2022 au 26/02/2022

**Présents** : Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER, Carole GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, François PARIS, Frédérique ALINE, Nicolas PERDREAU, Patricia ROYER, Alexandrine MERET, Laure DECOSTERD, Hélène BLOT, Nathalie FOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Jérôme DUSAUTOY à Dominique VANDIER, Angelo GUILLARD à Patricia ROYER, Corine POUPARD à Frédérique ALINE Frédérique, Julien FERREIRA à Carole GEERAERTS.

Mme Nathalie FOUQUET a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

La séance est ensuite ouverte à 19 h 00 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

☞ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 9 décembre 2021.

☞ Prend acte de 7 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal. A la demande de M. Nicolas PERDREAU, une précision est apportée sur la décision n° 2021-83.

☞ Prend connaissance du contenu des réunions tenues par la CCSSOM, des sujets abordés, des objectifs.

☞ Adopte l'avant-projet des travaux d'aménagement de la traverse d'agglomération de la RD 46 rue Pasteur et du Centre Bourg et décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR ou DSIL 2022.

☞ Autorise la signature d'une convention tripartite relative aux dépenses d'aménagement, au mandat de maîtrise d'ouvrage et à la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais et le Département de la Marne dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse d'agglomération de la RD 46 rue Pasteur à Esternay prévus en 2022

☞ Décide de créer un emploi permanent d'animateur artistique à temps non complet pour dispenser des cours de batterie au sein de l'école de musique communale.

☞ Décide de créer un emploi de rédacteur et un emploi d'attaché à temps non complet pour les besoins du service. Le recrutement sera effectué sur l'un de ces deux postes ouverts.

☞ Modifie en conséquence, le tableau des effectifs des emplois

☞ Autorise M. le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022. Le montant des dépenses d'investissement concernées s'élève à 23.000 €.

☞ Décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022. Il est à noter que la Commune réfléchit à soumettre à la Fondation du patrimoine le projet de restauration du campanile de l'Hôtel de Ville, afin d'organiser notamment une collecte de dons. Si le montant des dons recueillis atteint un pourcentage du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine peut abonder le projet par une subvention sur ses fonds propres.

Délibérations prises à l'unanimité des membres présents et représentés

↳ M. le Maire félicite M. et Mme BOZZOLINI pour l'ouverture de leur futur commerce.

↳ Vidéoprotection : les travaux d'installation des deux premières caméras débuteront la semaine prochaine.

↳ Les travaux d'aménagement de l'aire de jeux située à la Gare commenceront le 7 février prochain. Cet espace sera opérationnel début avril.

↳ M. le Maire interroge les conseillers sur l'éventuelle matérialisation de places de stationnement rue Jean-Jaurès face au Collège. Une réflexion est ouverte et notamment celle de créer un parking en lieu et place de la Salle Marcelle Collot.

↳ Souhaitant poursuivre l'analyse prospectrice afin de proposer du développement de l'habitat sur la commune, une rencontre avec 2 propriétaires de terrains est programmée demain pour partager les enjeux et réflexions puis définir si possible une stratégie opérationnelle.

↳ Toilettes publiques : M. Dominique VANDIER rapporte le questionnement d'un administré sur la fermeture des toilettes publiques place des Droits de l'Homme à la suite de nombreuses dégradations. La question d'installer des sanitaires payants se pose.

↳ M. le Maire informe que le Département de la Marne va engager une grosse opération de rénovation énergétique sur le Collège du Grand Morin. Ces travaux bénéficieront du plan France Relance.

↳ Le CCAS d'Esternay s'est vu remettre un chèque de solidarité pour ses actions par le Rotary Club de Sézanne.

↳ VEOLIA avance pour doter les compteurs de tête de relève automatisée. Un courrier sera transmis aux abonnés pour les informer de cette démarche.

↳ Mme Hélène BLOT interroge sur le devenir de l'étude portant sur la mise en place de l'aire de protection du captage d'eau potable de la Commune. Cette étude engagée par la Commune depuis plusieurs années et reprise par la CCSSOM par suite du transfert de la compétence eau risque fortement de ne pouvoir être réactivée le Cabinet d'étude en charge de cette affaire n'existant plus.

↳ Le Maire de la Ville Allemande Waldbronn-Etzenrot avec laquelle la Commune est jumelle a fait part de son départ.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00.

Vu pour être affiché le 26/01/2022 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 26 janvier 2022

Le Maire, Patrice VALENTIN